



Nouvelle Aquitaine

## PRIME COVID :

**80% DU PERSONNEL DE POLE EMPLOI N'AURAIT PAS « EU UN ENGAGEMENT SOUTENU DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE »**

Le gouvernement Macron profite de cette grave période de crise sanitaire pour continuer à infuser dans nos têtes que partout, dans toutes les entreprises ou établissements, il doit être mis en place un système de gestion du personnel par la « récompense ». Rien de plus efficace pour casser les collectifs et la cohésion collective.

Selon l'idéologie « Macronienne », dans toutes situations, même les plus graves, même lorsqu'il est question d'intérêt général, il doit y avoir des « gagnants » et des « perdants ».

**L'unique décret du 15 mai 2020** relatif au versement : « *d'une prime exceptionnelle à seulement certains agents pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire face à l'épidémie de covid 19* » en est une bien triste et bien morbide illustration.

Depuis le début de cette crise, ce gouvernement a choisi de faire croire à la théorie du « héros ». Il a même été jusqu'à nous raconter une histoire selon laquelle nous serions en « guerre ». Tout cela pour faire oublier les manquements graves des dirigeants passés et actuels, en particulier l'anéantissement du Service Public de Santé.

D'ailleurs il faut rappeler que cette démolition par pan entier du système de santé a conduit en 2020 à mettre en place une mesure des plus moyenâgeuses : Confiner la population.

Aujourd'hui, cette théorie du « héros » doit être diffusée au sein de tous les établissements et services de l'Etat, le décret du 15 mai 2020 aide largement les « zéros managers \* » à procéder à un premier tri :

**EXIT** : Les agents et salariés gravement malades du COVID

**EXIT** Les agents et salariés qui ont perdu un proche

**EXIT** : Les agents et salariés contraints de rester chez eux pour protéger un de leurs proches

**EXIT** : Les agents et salariés contraints de garder et d'enseigner à leurs enfants du fait de la fermeture des écoles.

**EXIT** les agents et salariés obligés d'assurer sans aide la garde de leurs enfants avec handicap lourd du fait de la fermeture des structures spécialisées.

**EXIT** : Les agents et salariés qui se sont vus refuser l'accès à leur lieu de travail du fait du nombre limité d'agents et salariés sur les sites.

**EXIT** : Les agents et salariés auxquels à qui la direction a refusé le « télétravail »

**EXIT** : Les agents et salariés qui ont la malchance d'habiter en « zone blanche » et dont l'accès à internet n'est pas possible.

**Pour le gouvernement Macron : les malades du COVID, les aidants de personnes âgées ou vulnérables, les parents, les salariés et agents privés d'accès à leur lieu de travail ou à un outil de travail ne sont définitivement pas des « héros » ; ils ne méritent pas la « récompense » !!!!**

Dans l'Etablissement Public national et administratif Pôle Emploi Il était possible d'imaginer que l'enveloppe de **7 millions d'euros** consacrée à cette prime COVID 19 soit a minima, distribuée équitablement entre tous les collègues concernés par le décret, pour ne pas rajouter de de l'horreur à l'horreur ...

Mais c'était sans compter sur le zèle des « zéros managers\* » de Pôle Emploi qui se sentent toujours obligés d'aller encore plus loin dans cette idéologie nauséabonde.

**L'Instruction Nationale DG 2020-19 du 28 juillet 2020** ose imaginer comme mode opérationnel du décret que le nombre de collègues bénéficiaires de **cette prime ne dépasse pas 20% de l'effectif total de l'Etablissement.**

C'est ainsi que les responsables de site sont en train de communiquer aux collectifs que non seulement tout le monde n'aura pas la prime COVID 19 mais que tous ceux qui ont pu être présents sur site ou qui ont pu télé-travailler ne l'auront pas non plus .....

**80 % du personnel Pôle Emploi est exclu de la prime COVID !!!!!**

Cette prime, outre qu'elle est immonde dans sa philosophie devient là totalement **discriminatoire.**

Aucun critère objectivable ne pourra être avancé par la Direction pour justifier auprès d'un agent ou salarié présent pendant cette période pourquoi il en est privé.

Une fois encore, les organisations syndicales nationales semblent laisser passer une telle aberration. Mais soyons rassurés, il paraît qu'ils ne se laisseront pas faire la prochaine fois ..... OUF ....

**CLL** est absolument contre toutes les primes, en particulier dans les établissements publics chargés d'une mission de Service Public comme le nôtre.

- Toutes visent uniquement à cacher la misère des politiques salariales et masquer le scandaleux gel du point d'indice des fonctionnaires et agents de l'Etat.
- Toutes se mettent au service d'une gestion du personnel opaque, arbitraire, injuste et à la « tête du client »
- Toutes visent à diviser et casser les solidarités collectives

Cette prime COVID 19, dans ce contexte si difficile et anxiogène pour tout le monde, est particulièrement immonde.

**NE SOYONS PAS DUPES « JOUONS COLLECTIF »**

**NOUS DEVONS REFUSER DE PARTICIPER A CETTE BIEN TRISTE MASCARADE**

**NOUS DEVONS TOUS ENSEMBLE DIRE NON A CETTE PRIME**